DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2021 DAC 211 Présentation des œuvres d'art acquises en 2022 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et inscrites à l'inventaire. Cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres au bénéfice de la Ville de Paris.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les collections municipales parisiennes connaissent un enrichissement continu par le biais d'acquisitions.
En 2022, la commission d'acquisition du Fonds d'art contemporain – Paris Collections a disposé de 160.000 euros, dont 3.000 euros ont été affectés à
la commission des Jeunes Collectionneurs. Inédit, ce programme d'éducation artistique à destination des collégiens (cette année, l'établissement Évariste Galois (13e)) offre aux jeunes citoyen.ne.s l'opportunité de découvrir la création contemporaine et de prendre part à l'enrichissement de la collection de leur ville, en découvrant, prospectant des artistes et galeries pour rapporter -à la fin de la deuxième année du programme-, à l'oral en commission des Jeunes Collectionneurs, des propositions d'œuvres à l'acquisition.
La commission d'acquisition annuelle, jeudi 19 mai 2022, et la commission des Jeunes Collectionneurs, vendredi 20 mai 2022, organisées par la direction des Affaires culturelles à l'Hôtel de Ville ont rendu un avis favorable à l'acquisition de 41 œuvres de 30 artistes (collectif, pour un montant total de 159.432 euros. La commission d'acquisition annuelle a également approuvé 2 propositions de dons provenant des artistes.
L'annexe 1 au présent projet de délibération présente la liste des œuvres acquises et inventoriées à la collection du Fonds d'art contemporain – Paris Collections pour l'année 2022.
Des conventions passées avec chaque artiste et/ou galeriste encadrent l'acquisition de chacune de ces œuvres d'art, et formalisent, le cas échéant, la cession des droits d'auteur nécessaire à l'exploitation de l'œuvre par la Ville de Paris.
Ces cessions de droits sont consenties gratuitement pour des exploitations exclusivement culturelles et non commerciales conformément aux missions du Fonds d'art contemporain – Paris Collections, et notamment, pour la promotion des activités, la valorisation, la diffusion, la documentation et la production d'archives de la collection, et pour une utilisation à des fins pédagogiques et de recherche.

L’annexe 2 au présent projet de délibération présente les 14 conventions d’acquisition comportant une cession des droits d’auteur au bénéfice de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m’autoriser à signer les conventions de cession de droits annexées au présent projet.

La Maire de Paris

20222 DAC 211 Présentation des œuvres d'art acquises en 2022 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et inscrites à l'inventaire. Cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres au bénéfice de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel Mme la Maire de Paris soumet au Conseil de Paris les œuvres d'art acquises en 2022 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et les cessions des droits d'auteur afférents ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la présentation des œuvres d'art acquises en 2022 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et inscrites à l'inventaire, figurant en annexe (1) de la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions d'acquisition des œuvres du Fonds d'art contemporain – Paris Collections comportant une cession des droits d'auteur au bénéfice de la Ville de Paris et permettant leur exploitation par cette dernière. Les 14 conventions d'acquisition figurent en annexe (2) de la présente délibération.